

Prise de position de la Cour des comptes relative au point presse du Conseil d'Etat du 6 novembre 2013

La Cour des Comptes relève avec satisfaction l'accord trouvé avec le Conseil d'Etat en vue de son emménagement à la route de Chêne au 31 mars 2014.

Les discussions menées et les solutions trouvées répondent aux différents besoins exprimés.

Les divergences de vue révélées justifient à l'avenir une clarification de la mise en œuvre de la nouvelle constitution entrée en vigueur le 1^{er} juin 2013.

Pour de plus amples détails, la Cour des Comptes fait référence au communiqué de presse de ce jour du Conseil d'Etat :

Locaux de la Cour des comptes

A la suite d'une rencontre intervenue le 31 octobre 2013, le Conseil d'Etat a pris acte de la future intégration de la Cour des comptes dans les locaux du 54, route de Chêne au plus tard le 31 mars 2014. Des travaux d'aménagement spécifiques seront réalisés dans l'immeuble de la route de Chêne de manière à permettre l'arrivée, dans des conditions adéquates, de la Cour des comptes.

Le Conseil d'Etat prend par ailleurs acte de la décision de la Cour des comptes de mettre tout en œuvre pour proposer une reprise du bail des locaux utilisés actuellement au passage Malbuisson par un nouveau locataire.

Enfin, le Conseil d'Etat prend acte du fait que la Cour des comptes a agi de bonne foi lorsqu'elle a signé le bail au passage Malbuisson.

Ces différents éléments ont été transmis ce jour à la commission des finances.

Pour toute information complémentaire : M. François Longchamp, conseiller d'Etat, en contactant M. Bernard Favre, secrétaire général adjoint, DU, (022 546 54 10 ou 079 215 80 58, ou M. François Paychère, président de la Cour des comptes, 022 388 77 90).